

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 juin 2013 – n° 14

130044

TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU COMMISSARIAT DE POLICE AU RESAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPD (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE)

Les services de la Police Municipale bénéficient d'un système de vidéo surveillance performant et efficace qui contribue à la tranquillité citoyenne. La Mairie de Saint-Dié-des-Vosges souhaite qu'une analyse des vidéos soit optimisée. La volonté de la municipalité est d'optimiser les installations de la Police Municipale et celles de la Police Nationale afin d'assurer conjointement la sécurité de la ville dans le cadre de leurs prérogatives respectives.

Il est donc nécessaire de renforcer le réseau de fibre optique afin de faciliter le transport des données entre les bâtiments de la Mairie situés place Jules Ferry et le commissariat situé rue de la Madeleine. Afin de relier les deux bâtiments, la pose d'un câble de fibre optique en tranchées, ou dans des fourreaux qui ont été placés lors des différents travaux de voirie pour faciliter la réalisation de ce projet, est nécessaire. La connexion se fera à partir du bâtiment de la piscine, déjà équipé de la fibre.

Le tracé retenu par les services techniques est le suivant :

- départ du bâtiment de la piscine,
- traversée de la place du 8 mai (tranchée nécessaire) - 10 mètres linéaires,
- implantation dans la rue d'Hellieule jusqu'à la rue des Folmard (tranchée nécessaire) - 500 mètres,
- implantation dans la rue des Folmard jusqu'à l'intersection avec la rue de la Madeleine.(gaine blanche présente) 200 mètres,
- implantation dans la rue de la Madeleine jusqu'au droit du commissariat (gaine blanche présente) - 200 mètres.

Au droit du tracé prévu par les services techniques, deux bâtiments doivent être raccordés car ils présentent un intérêt pour la ville, à savoir le CIRTES, l'ex bâtiment Adam et l'école Ferdinand Brunot. Le budget prévisionnel de ces travaux est de 80 000 euros TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

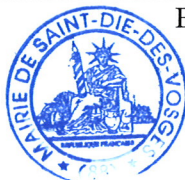
LE CONSEIL

- AUTORISE le Maire :


- * à solliciter les services du FIPD afin de bénéficier d'une subvention s'élevant jusqu'à 50 % du montant des travaux,
- * à proposer un dossier de subvention aux services du FIPD,
- * à préparer un marché public afin de réaliser les travaux par une entreprise spécialisée.

- DONNE SON ACCORD afin d'envisager un second chantier de raccordement de la Mairie à l'IUT rue Alphonse Matter. Ce projet de 1 100 mètres pourra être réalisé sans tranchée, en bénéficiant de la gaine blanche rue Stanislas, rue Thiers, rue Pierre Evrat, rond-point Albert Camus et parking de l'IUT.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme
Le Maire,


Christian PIERRET

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 32

Procurations..... 3

Séance du 28 juin 2013

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.
